

16 février 2019

PROJET EOLIEN SISSY

PLUSIEURS ELEMENTS TROUBLANTS DANS CE PROJET M'AMENENT AUX OBSERVATIONS SUIVANTES :

1) LE SITE

Choix d' un site actuellement protégé malgré 4 éoliennes déjà en place et dont toutefois l'étude aurait dû, dès l'origine, être analysée plus sérieusement avant validation (pas d'alignement, photomontage non conforme à la réalité, proximité de la D12 etc...)

Hormis ces 4 éoliennes le site est vierge de machines dans le périmètre reliant Sissy, Chatillon sur Oise, Itancourt, Mesnil Saint Laurent, Regny, Sissy.

2) LE PROJET

Occultation du projet d'implantation par la commune de Regny de 8 éoliennes, juste à proximité de celui du Mont de l'Echelle de Sissy (quid des distances à respecter entre les deux sites ?)

Proche de la départementale 12 ce ne sont donc pas 5 nouvelles éoliennes qui verraient le jour mais 13, ce qui porterait le nombre de machines à **17** dans le paysage délimité par Sissy , Mesnil Saint Laurent et Regny.

3) LA SECURITE

Les 5 nouvelles machines prévues, d'une hauteur chacune de 150 mètres en bout pale, seront situées à 150 mètres de la départementale 12, distance insuffisante pour assurer une sécurité optimale en cas de chute du pylône ou de détachement de pale. (voir dossier sécurité du projet)

4) JUSTIFICATION DU PROJET

Météorologiquement, les périodes de grand froid résultent principalement d'un anticyclone installé au-dessus de notre région, anticyclone durant lequel les vents sont très souvent absents, les éoliennes généralement à l'arrêt et donc insuffisantes, voir inutiles, à satisfaire les besoins importants d'électricité durant cette période.

exemple : anticyclone du 22 janvier 2019 :

(Source, station météorologique Saint Quentin -Roupy)

-Pointe maximum du vent moyen : 11 à 25 Km/h

-Température maximale : 0,3 °C

-Température minimale : - 4,6 °C

Lors de dépression et donc de re doux ou de périodes de grands vents, les éoliennes se mettent en effet à produire de l'électricité mais là aussi inutile car moins de besoins et impossible à stocker.

Exemple : dépression du 10 février 2019 :

(Source, station météorologique Saint Quentin -Roupy)

-Pointe maximum du vent moyen : 22 à 47 Km/h

-Température maximale : 10,2 °C

-Température minimale : 5,2 °C

5) PHOTOMONTAGES

Ils induisent en erreur pour plusieurs raisons à savoir :

- Il occulte l'effet visuel à partir de la commune de Mesnil Sains Laurent.
- Il ne prend pas en compte l'effet visuel de la commune de Rouvroy d'où l'on aperçoit très nettement les 4 éoliennes déjà en place.
- Les images prises près de la chapelle des endormis sont trompeuses, car prises sans recul et sans que la chapelle soit représentée sur les photos.

6) LES NUISANCES

Hormis les nuisances visuelles, lumineuses, sont également occultés les infrasons générés par les éoliennes dont l'association finlandaise de santé environnementale (SYTe) a mené une étude au printemps 2016 que l'on peut retrouver sur les sites ci-dessous ainsi qu'un extrait du rapport :

- en finnois :

<https://syte.fi/2019/01/10/pilottitutkimus-osoittaa-infraaanihaitan-vahenevan-merkittavasti-vasta-yli-15-kilometrin-paassa-tuulivoimaloista/>

- Traduction anglaise à la fin du texte et lien direct vers le fichier pdf :

<https://suomenymparistoterveys.files.wordpress.com/2019/01/syte-pilot-study-2016-2.pdf>

Extrait du rapport :

« *Les risques des infrasons pour la santé sont souvent sous-estimés* »

Plus tard, sur la base de mesures d'infrasons effectuées à partir de 2017 dans différentes parties de la Finlande, il a été démontré que 15 à 20 km est la distance typique à laquelle les éoliennes se propagent à un infrason pulsé, dit Mehtätalo »

7) CONSULTATION

Dans le dossier technique la commune indique que le projet a été en local « *massivement accepté* » mais sans préciser les méthodes utilisées pour obtenir cette « acceptation » (quid de vote, consultation ou autre....)

Cette affirmation soumise à caution, est d'autant plus étrange que le représentant de la population de la région, en la personne du Président Xavier BERTRAND a écrit à Monsieur le Préfet, pour l'inviter à renoncer à ce nouveau projet, non justifié dans une région déjà saturée de machines.

8) IMPACTS

Absence de trois éléments essentiels qui ne permettent pas la validation de ce projet :

- Sauf erreur, pas de consultation des Bâtiments de France (monument historique de la chapelle des endormies, Basilique de saint Quentin)
- Absence dans le dossier de l'information de l'existence du très proche projet du parc éolien de Regny et du respect ou pas des distances exigées entre deux éoliennes de parcs voisins.
- Sécurité non optimale

9) CONCLUSIONS

En l'état , et notamment en raison des observations 3,4,5 et 8 reprises ci-dessus ce projet ne peut être validé et je m'oppose personnellement à sa réalisation.

